

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ABISKO'LAK PRIMER

Date d'exécution : 25.05.2012

Date d'édition : 28.11.2014

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ABISKO'LAK PRIMER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Laque hybride à l'eau

Usages déconseillés

Aucun n'est connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

GAD

Rue : 31 Rue de Mogador

Code postal/Lieu : F - 75311 Paris

Téléphone : +33 144836769

Telefax : +33 144836788

Contact pour informations : www.peintures-saint-luc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 145425959 INRS/ORFILA

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Aucune

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de sécurité

P102

À conserver hors de portée des enfants.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208

Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethers with polyethylene glycol mono Me-ether ; N° CAS : 68938-54-5

Poids :

< 0,5 %

Classification 67/548/CEE :

N ; R51/53 Xn ; R20

Classification 1272/2008 [CLP] :

Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Chronic 2 ; H411

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ABISKO'LAK PRIMER

Date d'exécution : 25.05.2012

Date d'édition : 28.11.2014

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro CE : 220-120-9; N° CAS : 2634-33-5

Poids : 0,005 - 0,05 %

Classification 67/548/CEE : N ; R50 R43 Xi ; R41 Xn ; R22 Xi ; R38

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

5.1 Moyens d'extinction

Aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ABISKO'LAK PRIMER

Date d'exécution : 25.05.2012

Date d'édition : 28.11.2014

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour rétention

Sable. Sciure de bois. Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de protection incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Informations sur l'entreposage commun

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Ne pas stocker ensemble avec

Acide. Base

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laque en phase aqueuse à base de résine acrylique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Utiliser gants de protection.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile). Si nécessaire, utiliser des sous-gants en coton.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Temps d'infiltration >480 min.

Épaisseur du matériau des gants : >0,5 mm

Protection respiratoire

Pas obligatoire, éviter cependant de respirer les brouillards de pistolet. Masque respiratoire à l'utilisation par injection. Partikelfilter P2 (weiß).

8.3 Indications diverses

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ABISKO'LAK PRIMER

Date d'exécution : 25.05.2012

Date d'édition : 28.11.2014

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : diverses

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :

Aucune donnée disponible

Température d'ébullition/plage d'ébullition : (1013 hPa) ca.

120 °C

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

Point éclair :

non applicable

Seuil minimal d'explosion :

Aucune donnée disponible

Seuil maximal d'explosion :

Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : (50 °C)

non applicable

Densité : (20 °C)

1,44 g/cm³

Test de séparation des solvants : (20 °C)

aucune/aucun

Solubilité dans l'eau : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Valeur pH :

8,5

log P O/W :

Aucune donnée disponible

Temps d'écoulement : (20 °C)

aucune/aucun

DIN gobelet 4 mm

Viscosité cinématique : (40 °C)

négligeable

Densité relative de la vapeur : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation :

Aucune donnée disponible

Teneur en COV maximale (CE) :

6,6 Pds %

Teneur en COV maximale (Suisse) :

6,6 Pds %

VOC-Valeur (Couche de bois) :

94,8 g/l

DIN EN ISO 11890-1/2

Gaz inflammables : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ABISKO'LAK PRIMER

Date d'exécution : 25.05.2012

Date d'édition : 28.11.2014

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre du fait de ce produit s'il est manipulé correctement.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

Code des déchets produit

080112

Désignation des déchets

déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111.

Code des déchets conditionnement

150104

Désignation des déchets

Emballages métalliques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Remettre les restes liquides au centre de collecte pour déchets spéciaux. Les résidus secs de ce produit peuvent être évacués avec les déchets ordinaires.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ABISKO'LAK PRIMER

Date d'exécution : 25.05.2012

Date d'édition : 28.11.2014

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Nous n'avons pas d'évaluation de sécurité chimique pour les composants critiques de cette préparation.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Marquage spécial de certaines préparations · 03. Composants dangereux · 07. Informations sur l'entreposage commun - Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; UN - United Nations VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse VwVwS - Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Bibliographie: <http://gisbau.de>

16.4 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Marquage spécial de certaines préparations

99	Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.
101	Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16.5 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ABISKO'LAK PRIMER

Date d'exécution : 25.05.2012

Date d'édition : 28.11.2014

Version (Révision) :

1.0.1 (1.0.0)

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
20	Nocif par inhalation.
22	Nocif en cas d'ingestion.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
